



**Objet : Entente de partage de données géomatiques**

Entre

La Table de Gestion Intégrée des Ressources et du Territoire de la Gaspésie  
51, rue Notre-Dame C.P. 310  
NewCarlisle (Québec) G0C 1Z0

Ci-après nommé la « TGIRT »

Et

L'organisme ou la personne qui télécharge la base de données

Représenté par :

Par la personne autorisée

Ci-après nommé le « licencié »

**1. Description de l'information géomatique**

La présente entente concerne les données suivantes :

Les données sur les ponceaux dont la géodatabase se nomme : « evaluation\_traversecourseau »

**2. Utilisation**

Le licencié s'engage à

- Ne pas prêter, transmettre ou vendre les données à un tiers ;
- Identifier clairement le droit de propriété sur tout document (©TGIRT Gaspésie)
- Utiliser les données fournies par la TGIRT uniquement dans le cadre des travaux du projet en cours

Le licencié peut modifier, en totalité ou en partie, l'information géographique en l'utilisant avec d'autres informations géographiques ou en la transformant, quel que soit le procédé.

L'utilisation de l'information géographique dans sa forme modifiée demeure assujettie à la présente entente.



### 3. Responsabilité

La TGIRT n'est pas responsable de l'insuffisance, de l'inexactitude, d'une omission ou d'une erreur dans les données ou renseignements fournis en vertu de la présente convention.

### 4. Indemnisation

Le licencié s'engage à dédommager et à tenir indemne la TGIRT de tous dommages, réclamations ou actions découlant ou résultant de l'utilisation des données ou renseignements fournis par la TGIRT que cette utilisation soit faite par le concerné lui-même ou par un tiers ayant obtenu les informations issues de la présente entente, et ce, sans l'autorisation de la TGIRT. De plus, le licencié s'engage à prendre fait et cause pour la TGIRT à l'encontre de toutes réclamations ou actions intentées contre la TGIRT relativement à une telle utilisation.